

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2016

9/1 - PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

La démarche de renouvellement du label « Conservatoire à Rayonnement Communal » de l'école de musique a donné lieu à un travail de réflexion et d'élaboration des grandes orientations à venir de l'école de musique. Ce renouvellement implique en effet que soit menée « une réflexion globale portant sur la politique municipale d'enseignement artistique que mènera le Conservatoire et que cette réflexion aboutisse à la mise en place d'un projet d'établissement ».

Ce projet définit d'une part, les orientations générales et les ambitions de l'établissement et décline, d'autre part, pour les usagers, la politique d'enseignement artistique qui sera mise en œuvre pour les 5 années à venir.

Ce projet se conforme aux orientations nationales définies par l'Etat dans le Schéma d'Orientation Pédagogique de 2008 (SOP).

Sur le plan méthodologique, il est le fruit d'une démarche participative continue, engagée avec l'équipe pédagogique de la structure, les élus du groupe de travail culture et le Conseil d'Etablissement du Conservatoire.

Le présent projet d'établissement sera adressé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) afin de compléter le dossier de demande de renouvellement de classement.

Il est proposé au conseil municipal de valider le projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Communal.